

# Country report on animal welfare during long distance transport by land and sea

## ALGERIE

**Multi-regional Whole Journey Scenario workshop on long-distance  
transport by land and sea between Europe, the Middle East and North  
Africa**

**07 - 09 November 2023, Tunis, Tunisie**

**Dr MAAMAR Mounia / Inspectrice Vétérinaire sous Direction de la Sécurité Sanitaire des  
Aliments et du Contrôle Sanitaire aux frontières.**

**Dr Beldjerdi Fatma Zohra/ Inspectrice Principale Vétérinaire au Poste Frontière (Port d Alger)**



**World Organisation  
for Animal Health**  
Founded as OIE

## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

L'Algérie est un pays importateur et exportateur d'animaux vivants (chevaux, bovins, caprins et intrants avicoles) à partir de plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine, suite à la mise en place d'une certification Sanitaire vétérinaire arrêtée d'un commun accord entre les pays.





## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

L'importation de bovins, de caprins et de chevaux, s'effectue principalement à partir de certains pays d'Europe (Pays bas, France, Autriche, Hongrie, Portugal, Italie, Pologne, Irlande, Belgique, République Tchèque.....) ainsi que certains pays de l'Amérique latine (Uruguay,.....).

Les fluctuations des volumes d'importation varient d'une année à une autre, en fonction des stratégies nationales, mises en place par filières, compte tenu des situations sanitaires des pays.



## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

### SITUATION DES IMPORTATIONS D'ANIMAUX VIVANTS

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>CATÉGORIES</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Effectifs</b>
<b>Bovins Reproducteurs</b>	<b>38 443</b>	<b>1 731</b>	<b>31 290</b>
<b>Bovins d'Engraissements</b>	<b>46 330</b>	<b>41 710</b>	<b>66 246</b>
<b>Bovins de Boucheries</b>	<b>22 724</b>	<b>31 953</b>	<b>1 187</b>
<b>Femelles de race à viande</b>	<b>2806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>chevaux</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>344</b>
<b>Chevaux Reproducteurs</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Intrants Avicoles</b>	<b>4 955 853</b>	<b>5 411 589</b>	<b>8 784 735</b>



## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

### SITUATION DES EXPORTATIONS

Catégories	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Effectifs					
Chevaux	36	7	29	0	0	10

- L'exportation des chevaux peut être temporaire ou définitive



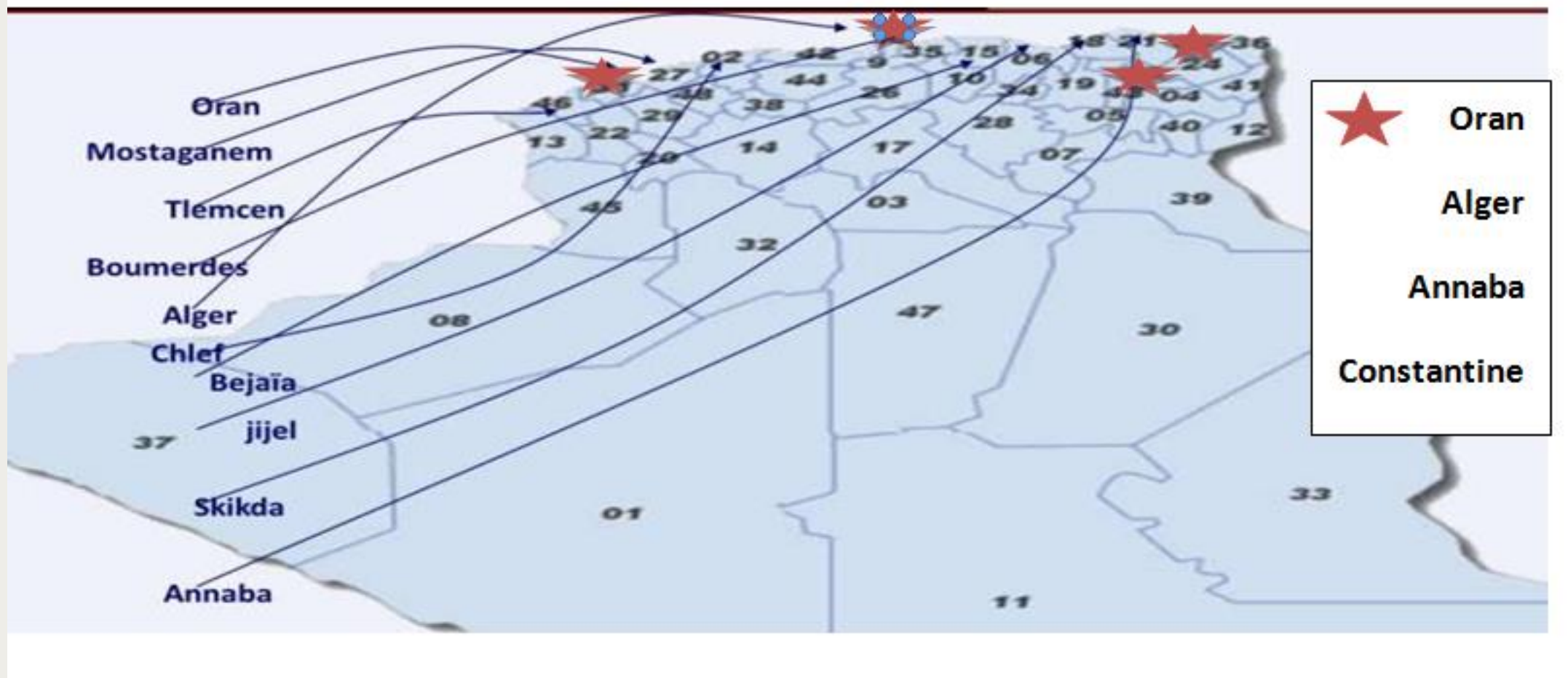


## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

- L'importation et l'exportation des animaux sont soumises au préalable à l'obtention d'une dérogation sanitaire vétérinaire délivrée par la Direction des Services vétérinaires conformément à la réglementation en vigueur.
- Les animaux importés ne peuvent provenir qu'à partir des pays avec les quelles un certificat sanitaire vétérinaire est arrêté préalablement en commun accord.
- L'embarquement des animaux vers l'Algérie s'effectue à partir des ports méditerranéens et aéroports.
- Le débarquement s'effectue au niveau des postes frontières maritimes (10 ports) et aériens (4 aéroports).



## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays



- POSTES FRONTIERES MARITIMES ET ★ AERIENS



## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

- Dès l'arrivée des animaux au poste frontière, le vétérinaire responsable procède au contrôle documentaire, au contrôle physique des animaux et vérifie les conditions du transport et le bien être animal.
- Une fois cette opération est satisfaisante, les animaux sont déclarés autorisés à être introduits sur le territoire algérien et seront dirigés vers le centre de quarantaine ou aire de repos (bovins, chevaux) ou vers les bâtiments d'élevages (intrants avicoles), préalablement agréés par les services vétérinaires officiels pour subir d'autres contrôles et prélèvements aux fins d'analyses de laboratoire.
- Les animaux sont transportés dans des camions bétailières nettoyés et désinfectés préalablement et contrôlés par le vétérinaires du Poste frontière.





## Aperçu du transport et du commerce du bétail dans le pays

### Lieux de quarantaine

- La réglementation en vigueur stipule:
  - Un positionnement géographique de 80 à 100km par rapport au port d'entrée
  - l'état et l'aménagement des lieux soient adéquats à la réception des animaux.
  - L'hygiène des lieux doit être maintenue.
  - Capacité et surface réservée aux animaux doit être suffisante.
- Un vétérinaire désigné par les autorités vétérinaires de Wilaya au niveau des centres de quarantaines ou aires de transit, pour assurer le contrôle et le suivi sanitaire des animaux , de plus, un vétérinaire praticien privé chargé du suivi médical et chirurgical des animaux durant toute la durée de la quarantaine .



## Autorité(s) compétente(s)

- Les autorités vétérinaire du pays expéditeur : les S.V.O du pays d'expédition des animaux sont directement responsables du bien être animal lors de l'embarquement des animaux vers le pays de destination.
- Il se pourrait qu'avant l'embarquement des animaux sur le bateau, ces derniers peuvent avoir effectué un voyage par voie terrestre en provenance d'un autre pays, seuls les autorités compétentes du pays d'embarquement final en sont responsables.
- L'autorité maritime est tenue responsable de contrôler la sécurité du navire et du bien être animal lors du transport.
- Les autorités vétérinaire du pays importateur : les S.V.O du pays d'importation prendront le relais après réception des animaux sur leur territoire.



## Normes nationales de bien-être animal

- Les normes du bien être animal avant l'arrivée des animaux à destination sont appliqués par le pays expéditeur et vérifiées par l'autorité vétérinaire au port d'embarquement.
- Les SVA vérifient si les clauses de la certification sanitaire ont été respectées, ainsi que les conditions de voyage et de transport des animaux ,à titre d'exemple:
  - La présence de pédiluves à l'entrée du bateau.
  - Le comportement et l'état générale des animaux.
  - La disponibilité: d'alimentation , d'eau dans des mangeoires et des abreuvoirs adéquats.
  - Le respect des normes de transport des animaux afin d'éviter tous stress physique et thermique et douleur.



## Normes nationales de bien-être animal

- avoir une bonne litière (absence humidité .....
- avoir une bonne circulation d'air (pour évites l'odeure de l'amoniaque, chaleur.. )
- presence de box infirmerie ( cas d'animaux blessés )
- appréciation de l'absence de faim, de soif et de malnutrition, présence de lesions et de maladies .....





## Normes nationales de bien-être animal (suite)

- La notion du bien-être des animaux est développée dans la loi vétérinaire 88-08 du 26 février 1988, à savoir l'interdiction d'exercer de mauvais traitements envers les animaux domestiques, cette pratique est punissable par le code pénal (Contraventions relatives aux animaux).
- Le décret exécutif n° 04-82 du 26 Moharram 1425 correspondant au 18 mars 2004 fixant les conditions et modalités d'agrément sanitaire des établissements dont l'activité est liée aux animaux, produits animaux et d'origine animale ainsi que leur transport, à savoir que les moyens de transport d'animaux doivent être conçus et équipés de façon à préserver leur vie et leur bien-être.



## Mise en œuvre des normes

- la loi vétérinaire 88-08 du 26 février 1988, notamment les articles 7, 8 et 9, l'autorité vétérinaire nationale procède à des contrôles et des inspections sur les lieux de rassemblement des animaux domestiques et même au niveau des moyens de leurs transport.
- Les vétérinaires officiels délivrent des agréments et des certificats en tenant compte de l'état sanitaire, des conditions d'élevage et de transport ainsi que les normes de bien être des animaux.
- La réglementation et les procédures spécifiques au bien être animale au niveau des élevage et lors du transport sont en cours d'élaboration.



## Transport transfrontalier d'animaux

- En Algérie, le commerce transfrontalier n'est pas appliqué pour les animaux vivants.
- Des conditions particulières sont appliqués pour les wilayas du sud de l'Algérie à travers le système de troc (échange de marchandises listées)
- Les animaux concernés par le troc subissent un contrôle physique et des testes sanguins par les Services Vétérinaire aux frontières, et sont mis dans des aires de repos avant l'abattage.





## Conclusions

- En Algérie , nous disposons de bases réglementaires nécessaires relatives, au bien être animal, qui doivent être renforcée.
- La mise en œuvre d'un programme de formation des formateurs sur les mesures de bien être animal (vétérinaire officiel)
- Formation du personnel qui manipule les animaux (les agents qui prennent en charge les animaux,...)
- Renforcement du plan de communication et de sensibilisation.
- Les services vétérinaires officiels incluent le volet bien être animal dans le contrôle et l'inspection, néanmoins des procédures spécifiques au transport des animaux doivent être mises en place.
- Elaborer des protocoles validés ayant pour sujet le bien être animal ( absence de nuisance , absence de soif et de faim absence de stress et de maladies,..), aussi des facteurs liés a l'animal ( l'hygiene des locaux, stabulation suffisamment respectée, les flux de passage dédiées, désinfection des lieux,.....)



**Merci pour  
votre  
attention**



**Multi-regional Whole Journey Scenario workshop on long-distance transport by land and sea between Europe, the Middle East, and North Africa**

**07- 09 November 2023 Tunis, Tunisie**



**World Organisation  
for Animal Health**  
Founded as OIE